# Pour un régime d'assurance-chômage juste et universel !

L'INFO MAC
Le journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal * Automne 2010

## AU SOMMAIRE :

Quoi de neuf à l'assurance-chômage ? 2
Des nouvelles du MAC de Montréal 4
La crise est finie, vraiment ? 6
Présentation de l'OPDS 10
Marche mondiale des femmes 11
Hommage à Michel Chartrand 12

PLUSIEURS PROJETS PILOTES SONT ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

# Le régime d'assurance-chômage a besoin d'un bon coup de plumeau !

*Par Jacques Beaudoin*

Depuis plusieurs années - en fait, depuis les grandes réformes des années 1980 et 1990 qui ont eu pour effet d'exclure du régime d'assurance-chômage la majorité des travailleurs et travailleuses qui perdent leur emploi - les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa ont fait le choix de ne pas toucher aux fondements du régime et de ne procéder qu'à quelques petits ajustements à la pièce, de nature temporaire. Pourquoi, en effet, changer un régime qui satisfait si bien les intérêts de leurs petits amis qui siègent à la direction des grandes entreprises, des chambres de commerce et des conseils du patronat de ce monde ?

C'est ainsi que plutôt que de changer la loi en profondeur pour faire en sorte que le régime redevienne un véritable régime complet et universel (ce que réclament le MAC de Montréal et les autres groupes de chômeurs et de chômeuses), les gouvernements ont préféré gérer à la pièce en mettant en place des projets pilotes, dont la durée est limitée dans le temps, ou en adoptant des projets de loi dont l'effet est limité à une période donnée.

Plusieurs de ces mesures ont été instaurées pour faire face à la récente crise ; et comme le gouvernement - qui semble vivre sur une autre planète ! - pense que la crise est terminée et que l'économie est relancée pour de bon (pour qui ? ça, c'est une autre histoire…), le sort des chômeurs et des chômeuses ne l'intéresse plus, et ces mesures n'ont plus leur raison d'être.

Voici donc un bref aperçu de l'état de ces mesures temporaires et projets pilotes :

### Projet pilote des cinq semaines supplémentaires

Ce projet, en vertu duquel l'ensemble des prestataires avaient droit à cinq semaines de prestations de plus que ce que la loi prévoit habituellement, **est maintenant échu**. Les dernières et derniers à en avoir bénéficié sont ceux et celles dont la période de prestations a été établie avant le 11 septembre 2010. Selon le gouvernement fédéral, en date du 14 février dernier, plus de 500 000 prestataires avaient bénéficié de ces semaines de prestations supplémentaires (il nous a été impossible d'obtenir des chiffres plus à jour).

Rappelons que le nombre de semaines de prestations payables varie entre 14 et 45, selon le nombre d'heures de travail assurables que le prestataire peut invoquer à l'appui de sa demande de prestations et selon le taux de chômage en vigueur dans la région où se trouve son lieu de résidence habituel.

### Projet de loi C-50 pour les « travailleurs et travailleuses de longue date »

Adopté en novembre 2009, le projet de loi C-50 visait à accorder de 1 à 20 semaines de prestations supplémentaires aux « bons chômeurs » - les travailleurs et travailleuses de longue date ayant travaillé et cotisé au régime pendant une longue période de temps et n'ayant pas eu souvent recours aux prestations régulières. Le MAC de Montréal s'était opposé à ce projet de loi (que les conservateurs n'ont réussi à faire adopter qu'avec l'appui du Nouveau parti démocratique, qui a ainsi trahi ses positions historiques en matière d'assurance-chômage), parce qu'il n'accordait que des miettes à une minorité de prestataires et ne répondait aucunement aux besoins des victimes de la crise, tout en renforçant les préjugés envers celles ayant eu à recourir plus fréquemment à l'assurance-chômage.

Tout comme le projet pilote des cinq semaines supplémentaires, **il n'est désormais plus possible** pour les chômeurs et chômeuses dont la période de prestations a été établie après le 11 septembre 2010 de bénéficier du projet de loi C-50. Toujours selon le gouvernement fédéral, en date du 7 février 2010, quelque 36 500 prestataires ont bénéficié de prestations prolongées en raison de ce projet de loi.

Lors de son adoption, le gouvernement avait pourtant estimé qu'environ 190 000 travailleurs et travailleuses (on parlait alors d'un prestataire sur cinq) allaient se qualifier aux prestations supplémentaires.

**Voir la suite à la page 3**

COMMUNIQUÉ DU MASSE

# Plus de cotisations pour moins de prestations

*Montréal, le 14 septembre 2010* - Même si l'économie canadienne est encore précaire et que le nombre de chômeurs et chômeuses demeure élevé, le gouvernement fédéral vient de mettre un terme à la mesure qui permettait aux prestataires de bénéficier de cinq semaines de prestations supplémentaires. Parallèlement, ce même gouvernement nous annonce qu'il haussera, à partir de janvier 2011, les cotisations des employeurs et des travailleurs à l'assurance-chômage. Pour le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), c'est l'illustration probante du fait que le régime d'assurance-chômage est mal géré et surtout, qu'il ne répond plus aux besoins des travailleurs et travailleuses.

Rappelons-nous qu'en 2008, le gouvernement fédéral mettait sur pied l'Office de financement de l'assurance-emploi, qui avait pour mandat de gérer les cotisations et de faire en sorte que la caisse de l'assurance-emploi s'autofinance et maintienne une réserve destinée à l'indemnisation des travailleurs, notamment et surtout dans l'éventualité d'une détérioration de la situation économique. Rappelons-nous également que la caisse de l'assurance-emploi a accumulé des surplus atteignant près de 54 milliards de dollars, qui ont été détournés à d'autres fins que l'indemnisation des chômeurs et chômeuses. « *Maintenant que le gouvernement - qui, notons-le, ne cotise plus à l'assurance-chômage depuis 1990 - a pigé impunément dans l'argent destiné aux chômeurs, il demande aux travailleurs de payer pour le déficit de la caisse dont il est le principal responsable; c'est inacceptable* », affirme Marie-Hélène Arruda, coordonnatrice du MASSE.

En ce qui concerne la fin de la prolongation des semaines de prestations, il est clair pour le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi que le gouvernement devrait avoir une vision à long terme et revoir le régime d'assurance-chômage.

**Voir la suite à la page 3**

**Suite de la page 2 (communiqué du MASSE)**

« *Le gouvernement, par voie de règlements ou de petits projets de loi à durée déterminée, met en place des mesures parce qu'il sait très bien que le régime d'assurance-chômage tel qu'il est ne remplit pas efficacement sa mission de protéger les chômeurs. Mais au lieu d'être conséquent et de procéder à une réforme complète du régime, il met sur pied de petits programmes, pour finalement les retirer quand bon lui semble* », poursuit Marie-Hélène Arruda.

À l'heure actuelle, ce sont près de 60 % des travailleurs et travailleuses qui perdent leur emploi qui se trouvent exclus du bénéfice des prestations. Il est absolument impératif que le gouvernement fédéral procède à la bonification du régime afin d'en améliorer l'accessibilité ainsi que la couverture. En ce sens, le MASSE réclame que les modifications suivantes soient apportées au régime d'assurance-chômage afin d'en rétablir l'accès universel :

- un seul critère d'admissibilité de 350 heures ;
- un minimum de 35 semaines de prestations ;
- un taux de prestations d'au moins 60 % ;
- l'abolition des exclusions de plus de 6 semaines.

*Le MASSE est le plus important regroupement de groupes de chômeuses et de chômeurs au Québec. Ses membres - dont le MAC de Montréal - luttent pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel.*

**Suite de la page 2 (projets pilotes)**

Encore là, il nous a été impossible d'avoir des chiffres plus à jour ; néanmoins, il est déjà évident que ce projet n'a bénéficié qu'à un très petit nombre de prestataires. En fin de compte, tout cela n'était que de la poudre aux yeux lancée par un gouvernement qui se fout royalement de la condition des chômeurs et chômeuses, qui sont pourtant les vraies victimes de la crise.

### Projet pilote de la règle du 40 %

Depuis le 7 décembre 2008, les prestataires qui travaillent à temps partiel peuvent gagner jusqu'à 40 % de leur taux de prestations, sans que cela n'affecte le montant qu'ils reçoivent. De la même manière, ceux et celles dont le taux de prestations est inférieur à 189 $ peuvent gagner jusqu'à 75 $. Dans tous les cas, chaque dollar gagné en trop est déduit des prestations à recevoir.

En temps normal, le taux de gains admissibles ne se situe qu'à 25 %. L'augmentation à 40 % se voulait un incitatif au travail et un moyen, pour les prestataires, de se sortir un tant soit peu de la pauvreté.

À moins d'un changement de dernière minutes et pour le moment imprévu, **ce projet pilote se terminera le 4 décembre prochain** et le taux de gains admissibles redescendra à 25 %.

### Projet pilote sur le travail partagé

Le programme de travail partagé permet à un groupe de travailleurs et travailleuses de recevoir des prestations d'assurance-chômage pour compenser la réduction de leurs heures de travail rendue nécessaire pour éviter des mises à pied.

Normalement, la loi prévoit 26 semaines de prestations pour travail partagé, avec possibilité de prolongation de 12 semaines. En vertu de ce projet pilote, les accords de travail partagé peuvent être prolongés de 40 semaines supplémentaires, jusqu'à un maximum de 78 semaines. Ce projet viendra à échéance **le 31 mars 2011** et encore là, rien n'indique que le gouvernement ait l'intention de le prolonger.

### Projets pilotes s'appliquant seulement à certaines régions

D'autres projets pilotes s'appliquant seulement à certaines régions où le taux de chômage est plus élevé (la grande région de Montréal en est exclue) arriveront également à échéance sous peu. C'est le cas du projet des « 14 meilleures semaines », en vertu duquel l'on ne tient compte que des 14 semaines pendant lesquelles le salaire d'un nouveau prestataire a été le plus élevé pour calculer son taux de prestations (au lieu des 26 dernières). Ce projet arrivera à échéance le 23 octobre 2010. C'est le cas aussi d'un autre projet en vertu duquel on exige 840 heures de travail assurables, plutôt que 910 heures, aux demandeurs considérés comme des « nouveaux arrivants sur le marché du travail », qui se terminera le 4 décembre 2010.

Bref, avec la fin de la plupart de ces mesures temporaires, la réalité lamentable d'un régime totalement insatisfaisant réapparaîtra crûment ; ce qui nous ramène à la nécessité, voire l'urgence, d'une réforme complète et globale du régime, comme le MAC de Montréal l'exige depuis déjà plusieurs années.

IMPORTANTE DÉCISION DE LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

# L'imposition d'un avis de violation n'est plus automatique

*Par le Mouvement Action-Chômage de Montréal*

La Cour d'appel fédérale a rendu une importante décision le 8 juillet dernier, qui est venue clarifier l'interprétation du paragraphe 7.1 (4) de la *Loi sur l'assurance-emploi* quant à l'imposition d'un avis de violation à un prestataire (ou ex-prestataire) à qui la Commission de l'assurance-chômage impose une pénalité pour fausse déclaration.

Rappelons que si la Commission considère qu'un prestataire a fait « *sciemment* » une fausse déclaration, elle peut lui imposer une pénalité : en plus d'exiger la remboursement du montant que le prestataire a reçu sans y avoir droit, la Commission peut ajouter une pénalité supplémentaire qui, dans le cas d'une première offense, peut aller jusqu'à 50 % du montant reçu en trop.

Jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale vienne trancher la question, la Commission imposait automatiquement un **avis de violation** supplémentaire, dès qu'elle décidait d'imposer une pénalité. La jurisprudence majoritaire semblait d'ailleurs confirmer cette interprétation de la Commission.

Un avis de violation signifie que pour ses deux prochaines demandes de chômage et ce, durant les cinq années qui suivent l'avis, le prestataire devra accumuler un nombre d'heures de travail assurables supérieur à la norme en vigueur au moment du dépôt de la demande pour être admissible aux prestations. Cela peut aller jusqu'au double de la norme en vigueur, dans le cas où un prestataire a reçu deux avis.

Dans sa récente décision [1], la Cour d'appel fédérale a changé cette interprétation : désormais, l'émission d'un avis de violation ne suit plus automatiquement l'imposition d'une pénalité. Selon le tribunal, l'imposition d'un avis de violation relève d'un pouvoir discrétionnaire de la Commission de l'assurance-chômage.

**Voir la suite à la page 5**

40E ANNIVERSAIRE DU MAC DE MONTRÉAL

# Une fête réussie

Une centaine de personnes étaient présentes à la fête qui soulignait le 40e anniversaire du Mouvement Action-Chômage de Montréal. Organisé par un comité de militantes et de militants ayant travaillé plusieurs mois pour le préparer, l'événement a eu lieu le vendredi 7 mai à la Maison de la culture Petite-Patrie.

Parmi les participantes et participants, on notait la présence de représentantes d'une trentaine de groupes et de syndicats, venues féliciter toutes les personnes qui ont fait du MAC de Montréal ce qu'il est aujourd'hui. Plusieurs militantes et militants des années 1990 et 2000 étaient sur place, de même qu'un certain nombre - trop petit ! - de bâtisseurs des années 1970 et 1980.

Une exposition de photos fort appréciée rappelait les moments forts de l'histoire du MAC. En 40 ans, le MAC et ses supporters ont vu passer plusieurs gouvernements et surtout, de nombreuses réformes, qui ont fini par exclure du régime d'assurance-chômage la majorité des personnes qui perdent leur emploi. Pendant toutes ces années, le MAC est toujours resté fidèle à son mandat premier - celui de défendre les travailleurs et les travailleuses aux prises avec le chômage et la précarité.

Un spectacle du groupe *Break syndical*, animé par Pierre Fournier (qui était accompagné de Luc Murphy et Yoland Houle), rappelait lui aussi les grandes luttes des mouvements ouvrier et populaire. La partie musicale de la soirée fut complétée par le duo de jazz formé d'Yves Léveillé et Alain Bédard.

Un militant actuel (Benoît Lacoursière), un militant du passé demeuré un fidèle supporter du MAC (Gaétan Guérard) et un membre de l'équipe de travail (Hans Marotte) ont tour à tour témoigné de leur expérience au MAC de Montréal et souligné l'importance du travail accompli par l'organisme, ses employées et ses militantes et militants, pour ramener un peu de justice et de dignité aux personnes que le régime d'assurance-chômage et le système économique dans lequel on vit excluent.

Coordonnée de main de maître par notre stagiaire en travail social Gabrielle Bourque, la fête du 40e anniversaire du MAC de Montréal aura non seulement été l'occasion de belles retrouvailles, mais elle aura aussi permis de réaffirmer notre détermination à poursuivre le combat, en solidarité avec nos alliés.

75E ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE SUR OTTAWA

# Une lutte à poursuivre !

*Par Jacques Beaudoin*

Près de 150 personnes, dont une bonne vingtaine de membres du MAC de Montréal, ont participé au rassemblement organisé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (le MASSE) le 18 mai à Montréal, pour souligner le 75e anniversaire de la *Marche sur Ottawa*.

En 1935, des milliers de sans-emplois avaient entrepris un long périple pour exiger que le gouvernement fédéral vienne en aide aux centaines de milliers de chômeurs, qui ne bénéficiaient alors d'aucun secours. Ce moment fort de l'histoire du mouvement ouvrier canadien allait déboucher, cinq ans plus tard, sur la mise en place du régime d'assurance-chômage.

Les groupes membres du MASSE (dont le MAC de Montréal) ont ainsi voulu rendre hommage aux militants de l'époque, dont le courage a rendu possible la création du premier régime d'assurance-chômage. Mais le rassemblement du 18 mai se voulait aussi l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un régime juste et universel, ce que le régime actuel n'est plus.

Au cours des 20 dernières années, les nombreuses réformes du régime ont eu comme conséquences de diminuer dramatiquement l'accès aux prestations d'assurance-chômage, leur durée, ainsi que le montant versé aux sans-emplois. Comme l'a rappelé une porte-parole du MASSE, Lucie Forand, « *à l'heure actuelle, seulement 45 % des travailleurs et travailleuses réussissent à amasser suffisamment d'heures pour recevoir des prestations de chômage en cas de besoin, comparativement à 81 % il y a 20 ans* ».

Et alors que des milliers de chômeurs et chômeuses se retrouvent sans chèque après avoir cotisé pendant des années au régime, le gouvernement fédéral, quant à lui, a accumulé des surplus scandaleux, pris à même la caisse de l'assurance-chômage - des sommes qu'il détourne au profit des dépenses militaires ou de réductions d'impôt. Selon Sylvain Bergeron, également porte-parole du MASSE, « *ce sont plus de 60 milliards de dollars qui ont ainsi été pris directement dans les poches des travailleurs et travailleuses* ».

Des représentantes et représentants des groupes membres du MASSE à Alma, Ville Saguenay, Laurier-Station, Sherbrooke, Plessisville et Victoriaville sont venues à Montréal pour participer au rassemblement du 18 mai. On notait aussi la présence de militantes de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal et du Comité chômage de l'Est de Montréal.

Après s'être rassemblées au Parc Émilie-Gamelin, les personnes présentes ont pris la rue - en dépit des menaces formulées par les représentants du Service de police de la Ville de Montréal, qui les avaient enjointes de rester sur les trottoirs - pour se diriger au Complexe Guy-Favreau, où sont situés les bureaux de la direction régionale du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, responsable du régime d'assurance-chômage.

**Voir la suite à la page 5**

**Suite de la page 4 (75e anniversaire)**

Deux représentantes du ministère ont accueilli les manifestantes et manifestants, qui leur ont présenté une fois de plus les quatre principales revendications du MASSE :

- un seul critère d'admissibilité de 350 heures ;

- un minimum de 35 semaines de prestations ;

- un taux de prestations d'au moins 60% ;

- aucune exclusion de plus de six semaines.

Le rassemblement du 18 mai fut aussi l'occasion de procéder au lancement du *Manifeste des sans-emplois contre une crise qui n'est pas la leur*, adopté par les groupes membres du MASSE. Ce document dénonce les conséquences de la crise pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que l'hypocrisie du discours de nos « élites », tout en appelant les victimes de la crise à se solidariser et à passer à l'action pour changer le cours des choses.

Le MAC de Montréal tient à remercier tous ceux et celles, membres et alliéEs, qui se sont joints à lui lors du rassemblement du 18 mai.

**Suite de la page 3 (Importante décision)**

Il s'agit d'une sanction additionnelle, qui vient s'ajouter à la pénalité uniquement lorsque la gravité de la faute le justifie. Dans tous les cas, la Commission devra donc maintenant se poser la question à savoir si l'ajout d'un avis de violation est justifié, ou pas, à chaque fois qu'elle décide d'imposer une pénalité. Par conséquent, il sera donc possible de contester un avis de violation devant les tribunaux d'appel (conseil arbitral et juge-arbitre), même dans les cas où une fausse déclaration a été faite sciemment.

Il est à noter que pour en arriver à cette interprétation plutôt libérale, la Cour d'appel fédérale s'est appuyé sur le principe qui veut que puisqu'il s'agit d'une loi sociale, tout doute dans l'interprétation de la *Loi sur l'assurance-emploi* doit être résolu en faveur du prestataire. Le tribunal a également cité un article éclairant du professeur Pierre Issalys, de l'Université Laval [2], qui parlait de la majoration de la norme d'admissibilité comme d'une « *sursanction* ». Comme lui, la Cour d'appel a considéré que ce dispositif, dont les conséquences peuvent être graves pour un prestataire (puisque cela peut avoir pour effet de l'exclure du droit aux prestations pendant cinq ans), ne peut se justifier que lorsqu'il y a circonstances aggravantes.

À la lumière de ce récent jugement, le Mouvement Action-Chômage de Montréal invite tous les prestataires ou ex-prestataires à qui l'on imposera un avis de violation à consulter un groupe de défense en assurance-chômage, pour évaluer la possibilité de le contester. Et comme les victoires sont plutôt rares en matière d'assurance-chômage, nous tenons également à féliciter Me Kevin Love, de la *Community Legal Assistance Society* de Vancouver, qui a plaidé le dossier avec éloquence devant la Cour d'appel fédérale.

1 *Gill* v. *Canada (Attorney General)*, 2010 FCA 182 (CanLII).
2 « Les sanctions administratives de l'assurance-emploi : entre solidarité, assurance et répression », (2009) 50 *Les Cahiers de Droit* 825.

Le Mouvement Action-Chômage MAC de Montréal

# Brèves et moins brèves

*Par Martin Richard*

Un chroniqueur de *Fox News* (USA), donc pas loin de l'extrême-droite, Glenn Beck, a qualifié les chômeurs de longue durée « d'anti-américains ». Et pourquoi pas de terroristes, tant qu'à y être ?

* * *

Toujours aux States, un candidat républicain proche du Tea Party, Carl Paladino, veut mettre les prestataires d'aide sociale en prison, où ils travailleraient pour l'État sous supervision de gardiens de prison agissant comme « conseillers ».

* * *

En France, pour faire baisser les statistiques des sans-emplois, les agents du Pôle emploi ont trouvé un truc : l' « absence au contrôle ». Le fonctionnaire informe le chômeur qu'il recevra un appel téléphonique tel jour. S'il ne répond pas, on le coupe. Citons *Le Canard enchaîné* : « *Le 22 mai, un demandeur d'emploi sort des toilettes le pantalon sur les chevilles. Trop tard (le fonctionnaire avait raccroché, NDLR) : il perd deux mois d'allocs. Quelques jours plus tôt, un autre sans-emploi attend vainement devant son téléphone un appel qui ne viendra jamais. Et pour cause : l'employé l'a oublié. Mais Pôle emploi n'oubliera pas de le rayer des listes.* » Rappelons qu'avant les dernières élections françaises, le sinistre Sarkozy avait tenté de truquer les statistiques du taux de chômage. Les fonctionnaires avaient dénoncé la manœuvre.

* * *

Concernant les politiciens et le parlementarisme, il est une expression qui évoque pour beaucoup l'idéologie d'extrême-droite : « Tous pourris ». Force est de constater que cette déplorable (?) expression tend à prendre de la crédibilité quand on regarde l'état des lieux de la planète, que ce soit au niveau économique, culturel ou et social, et le rôle joué par les politiciens dans cette course vers le vide, le désarroi, la bêtise, la saloperie érigée en beaux-arts, la misère, l'exploitation, et la souffrance. Dans cette optique, la déclaration de Nathalie Normandeau, pathétique ministre du non moins pathétique gouvernement Charest concernant le gaz de schiste, mérite la mention « excellence » dans la catégorie « *je veux une job payante si jamais je ne suis pas élue aux prochaines élections* » : lors du congrès de l'Association pétrolière et gazière du Québec en octobre 2009, Mme Normandeau avait dit vouloir présenter « *une loi plus moderne, plus proactive* » pour encadrer l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole au Québec. « *En fait, on veut mettre de côté la bureaucratie, avait-elle ajouté. On veut faciliter votre vie, parce qu'on est bien conscients qu'en facilitant votre vie, on va permettre de créer plus de richesse au Québec. On va vous permettre de déployer vos ailes et, dans ce sens, on souhaite une loi qui nous permette d'être plus efficaces.* » (*Le Devoir*, 17 août 2010). La Grande, Petite et Moyenne Noirceur, le duplessisme et les magouilles ont encore de très beaux jours devant eux dans la province de Québec.

**Voir la suite à la page 12**

D'UNE CRISE À L'AUTRE

# Tout est réglé, vraiment ?

*Par le comité de mobilisation du MAC de Montréal*

Avant le départ pour les vacances, le gouvernement du Québec avait tenu à régler tous les problèmes du Québec - il y en avait en abondance, et ce, dans tous les domaines.

De ce fait, l'État et toutes les parties syndicales, à l'exception des infirmières et infirmiers, ont signé une entente de principe pour entériner la nouvelle convention collective 2010-2015. Tous se sont félicités de la rapidité avec laquelle l'entente a été conclue.

Pourtant, une simple analyse de l'entente permet de comprendre que les augmentations salariales n'atteindront que 6 % sur cinq ans. Mais, nous dira-t-on, à ces augmentations, une « clause croissance » a été introduite. Celle-ci donne la possibilité aux salariées et salariés de toucher jusqu'à 0,5 % de plus au 1er avril 2012, si la croissance cumulative du PIB (produit intérieur brut) nominal du Québec en 2010 et 2011 excède 8,3 %. Il est même prévu une bonification pour une croissance excédentaire, suivant un calcul dont on vous fait grâce.

Par contre, nous ne sommes pas en Chine, et avant que la croissance atteigne 8,3 %, les employées et employés de l'État devront se contenter d'une augmentation de salaire en dessous de la hausse des prix à la consommation, comme par les années précédentes. Encore chanceux que les salariéEs n'aient pas eu ce que le gouvernement avait la ferme intention de leur imposer, c'est-à-dire : le gel de leurs salaires (ça fait longtemps que les salaires n'ont pas augmenté, ou si peu), des récupérations importantes dans le régime d'assurance traitement par la réduction du nombre de jours de congé de maladie accordés chaque année (de 12 à 8) et dans la protection salariale des employéEs en cas de maladie prolongée (de 104 à 26 semaines). Aussi, le gouvernement souhaitait faire disparaître la banque de congés de maladie en proposant le rachat des réserves à 70 % de leur valeur sur une période de cinq ans. Le gouvernement voulait même réduire le nombre de jours fériés. Ouf ! C'est vous dire l'importance de la mobilisation.

Côté emploi, l'*Enquête sur la population active* du mois de juin 2010, de Statistique Canada, révélait que le Québec aurait récupéré 160 % des emplois perdus durant la récession et qu'il n'y a jamais eu autant de Québécoises et de Québécois au travail. Cependant, d'autres données indiquent que derrière cette apparente « reprise », la réalité demeure passablement difficile pour les travailleurs et travailleuses.

Ainsi, selon un article paru le 29 juillet 2010 dans le quotidien *La Voix de l'Est*, il y aurait deux fois plus de jeunes à l'assurance-chômage qu'avant la crise. On y mentionne que les emplois se font rares, et que ce sont les jeunes qui écopent. Quelques jours plus tôt, le journaliste Rudy LeCours du quotidien *La Presse* parlait d' « *une reprise molle pour le Québec* », contredisant les discours de nos dirigeantes et dirigeants.

Ce que les statistiques sur la création d'emplois ne disent pas nécessairement, c'est de quel type d'emplois il s'agit, par rapport à ceux qui ont été perdus. Dans un communiqué daté du 10 septembre, l'économiste Sylvain Schetagne, du Congrès du travail du Canada, rappelait ainsi que le pays a perdu 185 000 emplois à temps plein par rapport au début de la récession. Parallèlement, la proportion de travail à temps partiel est en hausse considérable, atteignant maintenant 19,7 % de la main-d'œuvre. Au Québec, on se réjouit du fait que l'emploi a augmenté de 83 900 entre août 2009 et août 2010. Mais quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cela inclut seulement 28 200 emplois à temps, comparativement à 55 700 à temps partiel.

La crise, pour les travailleurs et les travailleuses, ça ne s'arrête donc pas aux pertes d'emplois : ça signifie aussi des conditions de travail moins bonnes, des jobs moins intéressantes et moins payantes, et beaucoup plus de précarité. Et en plus, maintenant qu'il s'agit de combler les déficits budgétaires engendrés par les mesures d'aide aux grandes entreprises qui ont été mises en place, c'est encore nous qui allons en payer le prix.

Pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale, le gouvernement québécois avait fièrement annoncé, en juin 2010, son *Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, où près de 7 milliards de dollars seraient investis, et ce, à la suite de la Rencontre économique 2010 qui portait sur l'avenir économique du Québec, où des groupes sélectionnés de tous les milieux étaient invités.

Or, à la lecture du dernier budget provincial, on en vient à la conclusion que le gouvernement en veut aux personnes défavorisées, et de manière plus générale, aux travailleurs et

**Manifestation organisée par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, le 1er avril 2010. De 10 000 à 15 000 personnes ont alors manifesté leur mécontentement à la suite du dépôt du budget du ministre Bachand, qui prévoyait notamment l'imposition d'un ticket modérateur et d'une « contribution santé » de 200 $ par année.**

travailleuses. Un journaliste a demandé au ministre Raymond Bachand ce qu'il dirait au couple gagnant 20 000 $ par année et qui devra payer sous peu 200 $ chacun pour la santé. « *Je leur répondrai qu'ils ont économisé 2 000 $ ces dernières années* », avait répondu le ministre. Et vlan ! La taxe santé de 200 $ est une des mesures les plus régressives et appauvrissantes jamais présentées, car à niveau égal, tous les ménages devront payer ce montant, ce qui contredit le principe même de l'impôt progressif et d'un régime d'assurance-maladie universel. Il faut savoir qu'une fois le principe d'une taxe santé mis en vigueur, rien n'arrêtera plus les gouvernements, qui n'hésiteront pas à l'augmenter d'année en année.

## Le comité de mobilisation du MAC de Montréal

Soirées d'information, manifestations, rassemblements…

Vous voulez participer au comité de mobilisation du MAC de Montréal ?

Vous êtes les bienvenuEs !

Contactez-nous par courriel (macmtl@macmtl.qc.ca) ou par téléphone (514 271-4099).

Le gouvernement ne s'arrête pas là. Pourquoi le ferait-il ? N'y a-t-il pas des déficits accumulés pendant la crise économique ? C'est donc au nom de ces déficits accumulés résultant d'une crise qui n'est même pas la nôtre, qu'il a choisi de compresser les dépenses dans les programmes sociaux et d'augmenter la TVQ. Tout est réglé ? Presque. Le temps d'une petite hausse de tarifs sur les besoins de base comme l'électricité, le chauffage, le permis de conduire, etc. et on vous revient !

Pendant ce temps, ce gouvernement permet l'exploration (et l'exploitation dès que possible) du gaz de schiste à des prix défiant toute concurrence.

Si on compare le 1,5 milliard de dollars des permis d'exploration rapportés entre 2008 et 2009 en Colombie-Britannique, les revenus de cette même activité au cours de la même période au Québec (4 millions de dollars) nous ramènent tout droit à l'ère Duplessis ! Bon, tout n'est peut-être pas encore réglé, après tout.

Pourtant, le gouvernement avait, à la suite d'importantes consultations publiques en 2006, proclamé que les énergies renouvelables, et leur corollaire, l'efficacité énergétique, seraient le levier de la décennie suivante. D'ailleurs, avec son compère fédéral, il a annoncé en grande pompe l'installation d'hydroliennes dans le fleuve Saint-Laurent ; mais l'organisme international voué à la défense de l'environnement Greenpeace, loin d'être impressionné, croit qu'il s'agit d'une manœuvre du gouvernement pour détourner l'attention du public de l'exploration et de l'exploitation des « énergies sales » au Québec. Greenpeace souhaite que le gouvernement prenne des mesures en fonction de l'après-pétrole et développe des projets d'efficacité énergétique, notamment en actualisant le code du bâtiment pour que les nouvelles constructions soient plus écoénergétiques. L'organisme se dit peu impressionné par cette opération de relations publiques.

Jeter de la poudre aux yeux, c'est ce que le gouvernement du Québec est le plus enclin à faire. Il n'hésite pas à claironner à tous les vents ses prétentions environnementalistes, surtout en voyage à Copenhague, plutôt que de régler les problèmes persistants comme les algues bleues, les changements climatiques, etc. Le gouvernement a heureusement dû reculer devant le tollé qu'ont suscité certains projets qui lui tenaient à cœur, comme le Suroît, l'implantation du gazoduc industriel à Lévis (projet Rabaska), etc. Souhaitons que la même chose se produise dans le dossier du gaz de schiste ! Le moins qu'on puisse dire, c'est que la crédibilité du gouvernement Charest en matière d'environnement est nulle.

Beaucoup de problèmes, surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui, rappelons-le, étaient des dossiers prioritaires du gouvernement québécois, demeurent en suspens.

Nous n'avons pas réglé les dossiers monstres que sont les dépassements des coûts de construction du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal) et les tergiversations quant à son emplacement, l'amateurisme de notre gouvernement dans le dossier de l'échangeur Turcot (même le maire de Montréal réfute le projet présenté par Québec), le dossier du Mont-Orford, les travaux de revitalisation de la rue Notre-Dame, etc.

Depuis 2009, les différents groupes de pression et groupes communautaires, sans oublier les syndicats, ont été très sollicités et occupés. Nous avons tous en mémoire les nombreuses invitations à aller manifester, souvent le jour même, parfois, en date d'hier ! On ne savait plus où donner de la tête, ni qui appuyer et où manifester.

**Voir la suite à la page 9**

**SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA**

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Pour une troisième fois, de l'Afrique du Sud, en passant par l'Angleterre, le Bangladesh, le Cameroun, El Salvador et la Turquie, des milliers de femmes marcheront bientôt pour affirmer une vision féministe du monde. Au Québec, la **Marche mondiale des femmes** sera ponctuée de six journées d'actions et de marches locales et régionales, qui culmineront le dimanche 17 octobre par une marche nationale à Rimouski. Afin d'en savoir plus sur les objectifs de cette marche et sur les diverses activités auxquelles elle donnera lieu, nous vous invitons à une soirée d'information qui sera animée par des militantes du MAC de Montréal, en collaboration avec **L'Écho des femmes de la Petite-Patrie**.

**Le jeudi 7 octobre à 19h00**
**au 6839A, rue Drolet (3e étage).**

*(Confirmez votre présence par courriel ou sur Facebook.)*

**macmtl@macmtl.qc.ca ◆ www.macmtl.qc.ca**

Le Mouvement Action-Chômage MAC de Montréal

# *Les derniers développements à l'assurance-emploi et quelles leçons en tirer*

*Par Georges Campeau,*
*membre du MAC et professeur à la Faculté de Science politique et de droit de l'UQAM*

Le dernier budget fédéral entend faire disparaître définitivement le surplus du Compte d'assurance-emploi qui apparaît toujours dans les comptes publics du Canada. Le gouvernement fédéral complète ainsi son entreprise de mystification commencée il y a près de 20 ans lors de la création de l'assurance-emploi avec la mise sur pied d'une réserve. On connaît la suite : création d'un surplus par des coupures dans la couverture du régime, puis son appropriation par le gouvernement fédéral pour d'autres fins au détriment des droits des sans-emploi, création de l'*Office de financement de l'assurance-emploi* et enfin disparition définitive du surplus. Tous ces évènements s'inscrivent dans une même démarche qui se solde par un régime, non seulement amoindri, mais qui calqué sur le modèle privé de l'assurance, contribue à délester davantage l'État fédéral de sa responsabilité à l'égard des victimes du chômage et qui privilégie de plus en plus les intérêts des employeurs au détriment de ceux des travailleurs. [1]

Comme contribution au 40e anniversaire du MAC, j'ai jugé à propos de présenter une brève analyse de la démarche suivie par les différents gouvernements qui se sont succédé à Ottawa à compter des années 1990 pour voir finalement quelles leçons nous pourrions tirer quant à des revendications pour l'avenir du régime.

### Le détournement de la caisse

L'histoire du détournement est bien connue. Résumons-en les grandes lignes.

**1990** : le gouvernement fédéral cesse de financer le compte à même ses recettes générales pour s'en remettre aux seules cotisations mettant ainsi fin à une participation financière présente depuis les débuts du régime.

**1990-1996** : L'État fédéral procède à des coupures majeures dans la couverture du régime. Le Compte d'assurance-chômage, déficitaire depuis le retrait de la contribution du gouvernement devient excédentaire et accumule des surplus.

**1996** : Création de l'assurance-emploi : le mode de fixation du taux des cotisations est remplacé par un système qui, en plus de couvrir les dépenses du régime, devra constituer une réserve permettant la stabilisation des taux malgré les contraintes des cycles économiques. Contrairement à la méthode précédente, la détermination de ce taux ne tient plus compte des dépenses réelles du régime et relève de la seule responsabilité du gouvernement. L'État ne finançant plus le régime, la création du surplus ne pourra que découler de coupures dans sa couverture. Enfin, comme depuis 1986 le Compte d'assurance-chômage est consolidé avec l'ensemble des recettes gouvernementales, tout surplus pourra être utilisé par le gouvernement fédéral ; ce qu'il ne tardera pas d'ailleurs à faire.

**1999** : Devant le surplus considérable qui s'accumule au compte et son utilisation par le gouvernement fédéral à d'autres fins au détriment des cotisants, la CSN et le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida intentent un recours contestant la validité constitutionnelle d'une telle opération qui outrepasserait la compétence fédérale en matière d'assurance-chômage.

**Stephen Harper ne manque jamais d'argent pour les dépenses militaires ; il est vrai qu'il jouit encore des énormes surplus détournés de la caisse de l'assurance-chômage.**

**2003** : Le juge Gascon de la Cour supérieure rejette le recours en affirmant que la Loi est constitutionnelle, le lien entre cotisations et prestations étant maintenu. Cependant, le juge précise que, contrairement aux prétentions du procureur général, le gouvernement ne peut faire ce qu'il veut avec ces sommes et qu'il ne pourrait faire disparaître ce surplus en défrayant des dépenses autres que celles expressément prévues par la loi. Ce jugement sera maintenu par la Cour d'appel du Québec.

**2005** : Dans le cadre de son budget, le gouvernement fédéral modifie le mode de fixation des cotisations afin qu'il corresponde aux dépenses actuelles du régime sans tenir compte du surplus cumulatif du Compte de l'assurance-emploi.

**2008** : Prenant prétexte d'une revendication syndicale pour une « Caisse autonome », le gouvernement annonce dans le cadre du budget, la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi qui devra veiller à ce que les cotisations prélevées ne correspondent qu'aux seules dépenses du régime. Non seulement le projet de loi ne contient aucune bonification de la protection du régime, mais l'Office, dont des représentants des « partenaires sociaux » seront associés à sa gestion, ne pourra prendre aucune décision quant à la couverture du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du compte qui atteint alors 54 milliards de dollars. Cependant, le surplus continue d'apparaître dans les comptes publics du Canada.

**2008** : En décembre, la Cour suprême maintient pour l'essentiel le jugement Gascon, le gouvernement fédéral pouvait utiliser les surplus du Compte d'assurance-emploi pour ses dépenses générales, en autant que le lien juridique entre les cotisations et les dépenses du régime était maintenu, mais que manifestement ce n'était pas le cas pour certaines années où le Parlement avait délégué ce pouvoir à l'exécutif en omettant d'énoncer des critères permettant de maintenir ce lien, transformant alors ces cotisations en taxes sur la masse salariale. Le Parlement a depuis modifié la loi pour répondre à cette exigence.

Cependant, la Cour suprême ne dit mot des commentaires du Juge Gascon quant à la possibilité que le gouvernement fédéral puisse faire disparaître ce surplus et refuse de se prononcer sur les changements législatifs intervenus en 2005 arguant qu'ils ne sont pas directement visés par le présent débat judiciaire. Pourtant, ces derniers annonçaient clairement la volonté du gouvernement de faire disparaître le surplus, accaparant ainsi rétroactivement et définitivement le surplus cumulatif.

**2010** : Dans le cadre du budget, le projet de loi prévoit la disparition rétroactive au 1er janvier 2009 du surplus cumulatif du compte renommé « Compte des opérations de l'assurance-emploi ». Le détournement du surplus du compte sera alors complété.

De plus, les perspectives s'annoncent sombres pour les prochains mois. En effet, le ministre a annoncé que l'Office devra prendre l'an prochain des mesures pour rétablir l'équilibre dans la comptabilité du compte. Des représentants des « partenaires sociaux » seront alors appelés à prendre des mesures pour retrouver cet équilibre, donc d'éventuelles coupures sont appréhendées.

### Le bilan de la stratégie gouvernementale

De tous ces évènements, quelles conclusions pouvons-nous tirer pour l'avenir ? Si la constitution d'une réserve relève de la seule volonté de l'État fédéral, la création de l'Office émane quant à elle d'une initiative syndicale : l'idée d'une « Caisse autonome » qui pourrait, croyait-on, contrer le détournement du compte. Or, cette position était une grave erreur, car elle équivalait à une acceptation du mode de financement du régime tel qu'il existe depuis 1990 et impliquait implicitement une renonciation à revendiquer une contribution de l'État fédéral au financement du compte. En fixant des règles rigides pour son financement, cette initiative a pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel sinon de la diminuer. Même le patronat était alors d'accord avec l'idée, ce qui de prime abord aurait dû éveiller des soupçons quant au bien-fondé d'un tel projet.

Évidemment, le gouvernement fédéral qui cherchait à se désengager de son implication financière dans le régime va retenir l'idée et la modifier à son avantage. Bien que critiquée, car n'apportant aucune bonification à la couverture du régime, la création de l'Office fut quand même saluée par des organisations syndicales comme « un pas dans la bonne direction ».

Quant au volet couverture du régime, le gouvernement fédéral s'est limité à procéder à des modifications à la pièce dans une perspective souvent clientéliste, soit par des projets pilotes, soit par des lois à caractère temporaire notamment en raison de la crise économique, mais sans jamais dévier de sa stratégie globale, soit affaiblir le caractère universel de la protection du régime et se délester de sa responsabilité à l'égard des chômeurs.

### Quelles leçons en tirer

Les réactions des opposants à cette transformation du système ont souvent été de nature défensive et partielle se limitant la plupart du temps à réagir au coup à coup aux offensives du gouvernement fédéral, sans vraiment mettre de l'avant une proposition globale sur ce que doit être un régime d'assurance-chômage au service des travailleurs et des sans-emploi.

Ce fut le cas malheureusement de la revendication d'une « Caisse autonome » qui devait contrer le détournement du régime, mais qui s'inscrivait dans une logique privée de l'assurance avec les résultats que l'on constate maintenant.

Or, en matière d'assurance-chômage, il ne saurait être question de « réinventer la roue », ni de se faire artisan d'un quelconque projet « d'ingénierie sociale ». L'assurance-chômage est une conquête sociale, fondée sur des rapports de force entre patronat et monde ouvrier quant au rôle de l'État dans sa gestion d'un chômage, phénomène inhérent au capitalisme. Toute protection adéquate des sans-emploi et une reconnaissance de leurs droits ne peut venir que d'un rôle accru de l'État en faveur des intérêts des travailleurs et des sans-emploi. Or, la démarche poursuivie depuis 20 ans, en plus d'affaiblir directement la situation des chômeurs par des coupures massives, a rapproché le régime du modèle privé de l'assurance et s'inscrit dans le désengagement de l'État.

Nous devons donc revendiquer une transformation globale du système dont le fondement est une reconnaissance de la responsabilité de l'État à l'égard des sans-emploi et qui passe par son réinvestissement dans le financement du régime. Après s'être approprié des sommes colossales à leur détriment, ce ne serait là qu'élémentaire justice à l'endroit des chômeurs. Je suis conscient de l'ampleur de cette revendication dans un contexte où la mobilisation est difficile. Mais il faut à tout le moins éviter de mettre de l'avant des revendications qui non seulement ne font pas avancer la cause des chômeurs, mais contribuent au recul de leurs droits.

1 Sur cette dernière question, voir : Georges Campeau, « La transformation du régime canadien d'assurance-chômage : un programme pour les chômeurs ou les entreprises ? », dans *État, pouvoirs et contre-pouvoirs*, (2010) 3 *Nouveaux Cahiers du socialisme*.

**Suite de la page 7 (d'une crise à l'autre)**

Cela rappelait les belles années de manifs, dans les années 1960, 1970 et même 1980, où nous étions tous impliquées et impliqués et avions à cœur le bien-être de tous. Nous épousions alors toutes les causes. Or, devons-nous cesser de nous battre pour des causes qui nous tiennent à cœur, car le gouvernement du Québec nous donne une demi-pointe de ce qui nous revient ?

Au fait, les reculs de Jean Charest sur des dossiers controversés sont-ils prémonitoires à une sortie glorieuse comme chef de gouvernement du Québec (bien qu'il ait dit qu'il se représenterait pour un quatrième mandat, mais il peut très bien changer d'avis, comme cela s'est déjà vu) ? À moins que ce soit plutôt son entrée sur la scène fédérale comme chef du Parti libéral du Canada ? La place du chef conservateur, qu'il a déjà occupée de décembre 1993 à avril 1998, étant assumée pour un bon bout de temps par Stephen Harper. À suivre…

# Présentation de l'Organisation populaire des droits sociaux

*À chaque parution, L'INFOMAC présentera désormais un groupe ou organisme allié, avec lequel nous partageons une même volonté de lutter pour améliorer la condition des travailleurs, des travailleuses et de toutes les personnes qui se trouvent en situation de pauvreté ou d'exclusion. Nous débutons cette série avec l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS).*

La principale mission de l'OPDS est de défendre les droits des personnes assistées sociales. L'OPDS vise l'amélioration des conditions de vie des personnes assistées sociales par la compréhension des causes de leur appauvrissement et l'action sur celles-ci.

L'organisme existe depuis une trentaine d'années et anime deux locaux : la Maison Aline-Gendron, située dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, et la Maison Marie-Jeanne-Corbeil, dans Saint-Michel.

L'OPDS de la région de Montréal, c'est environ 450 membres, dont une soixantaine qui s'impliquent activement et sept militantes bénévoles, qui s'impliquent sur une base régulière. Tout comme le fait le MAC de Montréal auprès des chômeurs et chômeuses, l'OPDS intervient au niveau de la défense collective des droits des personnes assistées sociales, tout en offrant un service d'accompagnement et de défense individuelle.

Dans le cadre du volet de défense collective des droits, l'OPDS revendique un revenu de citoyenneté inconditionnel et universel, qui atteindrait le seuil de faible de revenu, tel qu'établi par Statistique Canada (soit 22 171 $ en 2008, pour une personne seule). Selon l'OPDS, « *le revenu de citoyenneté mettrait fin à l'inégalité dans l'accès aux biens premiers, à la prolifération des programmes sociaux, aux contrôles et au harcèlement des fonctionnaires ; ce serait la fin des programmes d'insertion, du* workfare *et des emplois bidons et aussi, des préjugés d'une grande partie de la société face aux personnes assistées sociales* ».

D'ici la mise en place du revenu de citoyenneté, l'OPDS revendique un revenu décent à l'aide sociale, sans condition. De plus, elle revendique l'abolition de toutes les mesures d'insertion obligatoires et de toutes les coupures de prestations, qu'elles soient directes ou indirectes.

L'OPDS organise diverses formations, autant pour les intervenantes que pour les personnes assistées sociales elles-mêmes. Elle publie, quatre fois par année, *L'OPDS en direct*. Elle organise des assemblées de quartier et n'hésite pas à prendre la rue pour faire valoir les revendications des personnes assistées sociales.

Au cours de la dernière année, l'OPDS a notamment organisé un « comité d'accueil » à l'occasion de la consultation régionale de l'ex-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hammad, sur son plan de lutte à la pauvreté. En mai dernier, elle a organisé une manifestation devant le bureau du ministre des Finances Raymond Bachand, dans le cadre de la Semaine des personnes assistées sociales. Le MAC de Montréal a participé à ces actions ; en retour, l'OPDS a eu une présence remarquée au rassemblement organisé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (le MASSE), qui soulignait le 75e anniversaire de la grande marche des chômeurs de 1935.

Tel que mentionné plus haut, l'OPDS offre aussi un service de défense individuelle et intervient de diverses façons dans le dossier d'aide sociale des gens (informations, accompagnement, soutien et référence). Pour l'OPDS, « *le service individuel permet aux personnes assistées sociale de faire connaissance avec l'organisation et il constitue une porte d'entrée menant à la défense collective de nos droits* ».

Comme plusieurs groupes populaires, le financement de l'OPDS s'avère précaire. Afin de combler des années de déficit accumulé, quatre artistes qui ont le cœur à la bonne place - Richard Desjardins, Yvon Deschamps, Paul Cargnello et Ève Cournoyer - donneront un spectacle, le mercredi 6 octobre à 20h au Club Soda, au profit de l'organisme. Les billets sont en vente à la billetterie du Club Soda, au www.clubsoda.ca ou à l'OPDS.

*Pour en savoir plus sur l'OPDS : 3340, rue Ontario Est, Montréal, 514-524-6996, www.opdsrm.com.*

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2010

# Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

*Par Joëlle Chevrier*

Mai-juin 1995, plus de 800 femmes déambulent dans les rues de la Belle Province, parcourant 20 kilomètres par jour pendant 10 jours. C'est la marche des femmes contre la pauvreté, symbolisée par du pain et des roses. Le pain, c'est pour les besoins essentiels ; les roses, la qualité de vie. Pendant leur périple, les marcheuses sont reçues, nourries et hébergées; en retour, elles expliquent, sensibilisent et réconfortent. Elles revendiquent « *l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes les plus pauvres et discriminées de notre société* » [1]. Ce sont les premiers balbutiements de cette marche qui deviendra mondiale.

Cette première action est un franc succès, et, de ce fait, la Fédération des femmes du Québec se lance dans l'organisation d'une marche internationale. C'est ainsi que des femmes de 161 pays se mettent en route lors de la Marche mondiale des femmes (MMF) en l'an 2000. On se mobilise, on fait consensus sur les revendications et on dénonce les politiques du Fonds monétaire international ; on demande aux dirigeants des changements pour améliorer les conditions de vie des plus pauvres et pour combattre la violence faite aux femmes. C'est ainsi qu'à tous les cinq ans, les femmes de partout dans le monde se rencontrent et se mettent en marche pour changer le monde.

Puis en 2004, des Québécoises déposent *la Charte mondiale des femmes pour l'humanité* à Kigali au Rwanda, où elle est finalisée et ratifiée par les militantes d'un des plus grands rassemblements féministes de l'histoire. Les piliers de ce texte reposent sur les valeurs fondamentales de l'égalité, de la liberté, de la solidarité, de la justice et de la paix. On rêve d'éradiquer l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions auxquels trop d'humains sont soumis. En 2005, cette charte parcourt 56 pays et territoires. Chez nous, une chaîne de 2 000 personnes la transmette de main en main, en direction de l'Assemblée nationale.

**Les cinq grands axes des revendications de la marche mondiale de 2010**

| | |
|---|---|
| ✓ Le travail des femmes : autonomie économique | 12 octobre |
| ✓ Le bien commun et l'accès aux ressources | 13 octobre |
| ✓ La violence envers les femmes | 14 octobre |
| ✓ La paix et la démilitarisation | 15 octobre |
| ✓ Les droits des femmes autochtones | 16 octobre |

**17 octobre : grand rassemblement national à Rimouski**

**Quoi faire pendant la MMF**

**Joignez-vous au MAC de Montréal et participez au rassemblement organisé par *L'Écho des femmes de la Petite-Patrie* pour l'autonomie économique des femmes**

- ✓ Rendez-vous le mardi 12 octobre à 12h00 au Parc Hector-Prud'homme, coin Saint-Hubert et Bellechasse.

**Prenez part au grand rassemblement contre la tarification et la privatisation du système de santé le 13 octobre**

- ✓ Distribuez le tract.
- ✓ Remplissez le formulaire de plainte sur le système de santé.
- ✓ Rendez-vous au Complexe Desjardins à 10h30 le 13 octobre. Il y aura une courte marche avec des arrêts symboliques ainsi qu'un dépôt collectif de formulaires de plaintes.

  Voir : http://www.tgfm.org/mtl/2010/09/contre-la-tarification-et-la-privatisation-du-systeme-de-sante.html

**Participez au Forum féministe contre les violences faites aux femmes le 14 octobre 2010 à 12h00**

- ✓ Où : au Pavillon EV de l'Université Concordia
  1515, rue Sainte-Catherine Ouest.
- ✓ Il y aura des kiosques, des conférences et une table-ronde sur les multiples formes de violence envers les femmes.

**Contactez un groupe de femmes de votre quartier ou région**

- ✓ Ex. : L'Écho des femmes de la Petite-Patrie au 6032, rue Saint-Hubert (514 277-7445).

**Pour plus d'information sur des activités en région, consultez le site**
http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/champs-daction/calendrier/?&calmonth=10&calyear=2010

Et nous voilà en 2010, à notre quatrième rendez-vous mondial. Nous serons des millions à marcher contre la pauvreté, contre la violence, appuyées par 4 500 groupes répartis à travers la planète. Pour renforcer le mouvement, des féministes de monde entier se réuniront en République démocratique du Congo, le 17 octobre, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté décrétée par l'ONU.

Au Québec, l'action des femmes s'étendra sur plus de 8 000 kilomètres pendant cinq jours et sera couronnée par un grand rassemblement national à Rimouski, le 17 octobre. Chaque jour aura sa thématique (voir tableau des cinq axes). Les revendications au cœur de la MMF porteront entre autres sur les conditions de vie et de travail (dont la hausse du salaire minimum et l'abolition des catégories de l'aide sociale), et l'accès à des services sociaux gratuits (santé, éducation, avortement…) ou accessibles (électricité, eau, transport en commun, etc.). [2]

**Voir la suite à la page 12**

**Suite de la page 11 (marche mondiale des femmes)**

En ces temps où nos gouvernements ne jurent que par les vertus du néolibéralisme pour réduire l'intervention de l'État, pour privatiser nos biens communs et pour faire place à la déréglementation des marchés, il faut exiger que nos droits prévalent sur le capital.

1 Comité de la condition féminine de la CSQ (2010), *Guide d'animation pour sensibiliser les jeunes à la Marche mondiale des femmes (MMF)*.
2 Pour plus d'information sur l'ensemble des revendications, consulter le *Cahier complet des revendications de la Marche mondiale des femmes au Québec*.

**Autres références :**

*La Marche mondiale: une grande histoire*, sur le site http://www.ffq.qc.ca/luttes/ marche-mondiale-des-femmes/champs-daction/ autonomie-economique/

*La Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, adoptée en 2004, on la trouve sur le site : http://www.marche mondialedesfemmes.org/publications/charte/charte/fr

Le cahier complet des revendications de la Marche mondiale des femmes au Québec, se trouve sur le site http://www.ffq.qc.ca/luttes/ marche-mondiale-des-femmes/champs-daction/ revendications-et- outils-3/

**Pour plus d'information sur des activités en région, consultez le site :**

http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/champs-daction/calendrier/?&calmonth=10&calyear=2010

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

En 2010 ça va marcher!

# Michel Chartrand (1916-2010)

*Extrait d'un message envoyé à nos amis de la Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés à la suite du décès de son fondateur, Michel Chartrand :*

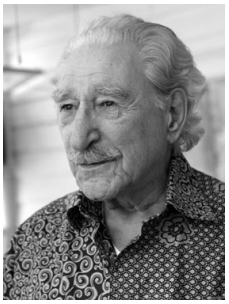

Triste matin : le monde ouvrier perd un grand ami. Une belle lumière vient de s'éteindre. Michel était un homme sans compromis et sa bataille pour une meilleure justice sociale doit inspirer les milieux syndicaux et communautaires.

Il était de toutes les luttes : le logement social, la défense des chômeurs et chômeuses, les travailleurs et travailleuses accidentés, la démocratie, sans oublier ses nombreuses causes internationales comme celle de la Palestine.

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) perd un allié, un vieux collaborateur. Nous garderons de ce grand batailleur, l'image d'un homme passionné, intègre et généreux. Son décès crée un grand vide et son parcours doit nous inspirer. Nous ne pouvons passer sous silence sa façon de s'indigner devant des employeurs ou des gouvernements insensibles face aux travailleurs et travailleuses et aux personnes exclues de notre société.

Toutes les personnes impliquées au MAC désirent exprimer à la famille de Monsieur Chartrand et à celle de la FATA, nos plus sincères sympathies. Vous perdez un être merveilleux, parfois « bougon » mais tellement attachant; le MAC perd un ami.

*Jean Sansregret*
Mouvement Action-Chômage de Montréal

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MAC

Moment fort de notre vie associative, l'assemblée générale annuelle du Mouvement Action-Chômage de Montréal a eu lieu le 22 juin dernier, en présence d'une quarantaine de membres de l'organisme. L'assemblée est l'occasion d'évaluer le travail accompli par le MAC au cours de la dernière année, à tous les niveaux : activités d'éducation populaire autonome, défense de droits (individuelle et collective), mobilisation pour améliorer le régime d'assurance-chômage, etc.

**Suite de la page 5 (brèves et moins brèves)**

* * *

Toujours l'OCDE. L'Organisation de coopération et de développement économique, un *think tank* au service des puissants payés par nos impôts, défonce le système de santé canadien/québécois et prône, entre autres, une plus grande place du privé et un ticket modérateur (*Le Devoir*, 14 sept. 2010). Comment être surpris ? L'OCDE est au capitalisme ce que la corruption et la magouille sont aux grands partis politiques : un allié indéfectible, un conseiller dévoué et attentif, de l'oxygène.

Comment le système québécois de la santé peut-il faire le travail qu'on attend de lui à la suite du Sommet économique de 1996 où, sous prétexte de déficit zéro, on l'a décapité ? Pas besoin d'être abonné aux théories du complot pour comprendre que c'était la première pierre de la privatisation du système de santé qu'ont posé Lucien Bouchard et ses amis en 1996. Depuis, il s'écroule lentement attendant un coup de barre vers le privé (profit$) légitimé par les analyses idéologiques des commis de bureaux, économistes et autres petits soldats qui font partie du staff d'organismes comme l'OCDE ou plus près de chez nous, l'Institut économique de Montréal (IÉM), machin d'extrême-droite pour qui le filet de protection sociale est un ennemi à abattre et dont S. Harper, actuel premier sinistre du Canada écrivait à une époque pas très lointaine : « *Je tiens aussi à réitérer mon appui à l'excellent travail de l'IEDM. L'Institut s'est distingué comme défenseur du libre marché et de ses bienfaits pour la société. Vous pouvez vous réjouir de vos réalisations*. » (16 sept. 2003, tiré du site ouèbe de l'IÉM). Rappelons que Maxime Bernier a été à la tête de cette joyeuse confrérie avant de rejoindre les rangs du Parti conservateur.

Sources : Daily News, AP, Le Devoir, Le Canard enchaîné.

**Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au :** 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon). **Téléphone :** 514 271-4099. **Coordination du numéro :** Jacques Beaudoin. **Ont collaboré à ce numéro :** Marie-Hélène Arruda, Norma Bakhos, Georges Campeau, Joëlle Chevrier, Benoit Marsan, Thierry Martin, Adam Pétrin (OPDS), Martin Richard et Jean Sansregret. **Photos :** Archives du MAC de Montréal, Carole Henry, OPDS. **Infographie :** Benoit Marsan. **Impression :** MAC de Montréal.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada.